



DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 205 03/01

1. Code d'identification unique du produit type : **FB 561 Bois Exotique**

Fenêtre et porte fenêtre Ouvrants à la Française, abattant, fixe, oscillo- battant et multizone en Bois exotique en 56 mm standard et sur mesure équipée de vitrage de Ug 0,9 W/m²K à 1,7 W/m²K

2. Usage prévu : **communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu/fumée ni dans des issues de secours**

3. Fabricant : **SAS Pastural, 2 allée de Cumières 51200, Epernay, France**

4. Mandataire : **Non applicable**

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3, essais de type par laboratoire notifié**

6. Norme harmonisée : **NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée**

Organisme notifié: **Le FCBA, Organisme Notifié n°5-0011, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type. Il a délivré les rapports de classement correspondants.**

7. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Performance au Feu extérieur	Non Applicable	NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée
Réaction au Feu	Non applicable	
Résistance au Feu (E+EI)	Champ du mandat non couvert par la norme Européenne	
Étanchéité aux fumées (S)		
Fermeture automatique (C)		
Étanchéité à l'eau	Protégé (B) Classe 7B	
Substances dangereuses (a/b/c)		
Résistance au vent	Flèche du cadre : classe A Pression d'essais classe 2	
Capacité de résistance des dispositifs de sécurité	350 N pendant 60 s	
Performances acoustiques	Rw(C,Ctr) : 33 (-1,-4) dB à 37(-2,-6) dB	
Transmission thermique	Uw de 1,4 à 2,1 w/M ² °C	
Propriétés de rayonnement	Transmission lumineuse NPD	
	Facteur solaire NPD	
Perméabilité à l'air	Classe 4	

a) Composés Organiques volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit est classé A+ selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement reach dans des concentrations supérieures à 1% en poids

c) Information sur les substances biocides

Selon le règlement (UE) n° 528/2012 ce produit est un article traité contre les insectes et les champignons avec des substances biocides permettant un usage en extérieur correspondant à la classe 3.1. Afin de protéger la santé humaine, la santé animale et l'environnement les substances actives (Cyperméthrine, IPBC, Propiconazole et Tebuconazole) ont fait l'objet d'évaluation de toxicité-écotoxicité afin de bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché.

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8) Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Fait à Epernay le

27 juillet 2017

Marc RUSSO

Directeur Usine

